Comment renseigner mes parcelles sous Télépac ?

ETAPE 1 : VERIFIER QUE LA COUCHE « vos parcelles » EST ACTIVE.



▼ Couches
Tout décocher
Vos parcelles
Vos surfaces non agricoles
Vos zones de densité homogène
Vos SNA supprimées
Vos ZDH supprimées
Communes
Départements
Natura 2000
Prairies sensibles
Cours d'eau BCAE1
Haies, mares et bosquets BCAE7
Couverts 2019
Remembrement

• La couche « Vos parcelles » doit être cochée.

Si ce n'est pas le cas, cliquer sur la ligne « vos parcelles » et la couche s'active.



ETAPE 2 : SELECTIONNER UNE PARCELLE.

Ouvrir le boite de dialogue de la couche parcelles en cliquant dessus.



V	Parcelle	S			
N° Ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)		
1	2	12,68	_	►	
1	3	0,12	_ ``		
1	4	13,25			•
1	5	0,41		►	
1	49	8,52		►	
2	38	5,18		►	
3	1	0,50		►	
3	3	7,88		►	
3	4	1,94		►	
3	5	9,84		►	
3	36	1,11		►	
4	28	4,51		►	
4	29	0,21		►	
5	24	0,15		►	
5	51	1,70		►	
6	1	1,99		►	
- 7	22	0,13		►	
7	23	2,30		►	
8	1	5,65		►	

Si vous voulez renseigner la parcelle n°2 de votre îlot n°1, —cliquer sur la ligne 1-2 pour que votre parcelle soit sélectionnée.

	V	Parcelle	es			
	N° Ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)		^
	1	2	12,68		►	
	1	3	0,12		►	
1.	1	4	13,25		►	

La ligne apparaît alors surlignée en grisé et la parcelle sélectionnée se centre dans la fenêtre RPG et apparaît en brun :



Dans un second temps, cliquer sur la flèche verte qui apparaît en bout de ligne de la parcelle :



La boîte de dialogue de la parcelle s'ouvre :

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE -	MODIFICATION				
N° îlot : 1 Surface graphique de la parcelle (ha)	12,68	N° parcelle :	2		
Culture principale				_	
Catégorie de la parcelle en 2019 : Ter	re arable (CZH - Col	za d'hiver) 1			
Nom de la culture :sélectionnez da	ns la liste		~		
Indiquez si la culture est destinée à la	production de semen	ces certifiées ou de j	plants en cochant la case ci-après : 🗌		
Si vous demandez l'ICHN, indiquez si autoconsommée :sélectionnez dar	vous commercialisez is la liste	la culture ou, s'il s'a	git d'une culture en céréales, si elle est		
Culture dérobée pour les SIE					
Si vous pratiquez sur la parcelle une o	ulture dérobée éligible	e SIE et si vous dema	andez qu'elle soit prise en compte,		
déclarez ci-après les cultures concer	iées :				
1 ^{ère} culture :sélectionnez	dans la liste v	2 ^{ème} culture :	sélectionnez dans la liste $$		
Agriculture Biologique					
Indiquez si la parcelle est conduite en	agriculture biologique	en cochant la case o	ci-après : 🗌		
MAEC (système herbe et PRV)					
Si la parcelle est engagée au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-après :					
Agroforesterie					
Si votre parcelle est conduite en agrof	oresterie, indiquez-le	en cochant la case c	i-après : 🗌		
			Enregistrer Fredou	ır	

ETAPE 3 : RENSEIGNER VOTRE PARCELLE.

Vous avez un rappel de la culture qui était déclarée la campagne précédente « 1 ».

Pour renseigner la culture de la campagne 2020, cliquer sur la flèche « 2 » et taper directement le nom de la culture « 3 ».

DESCRIPTIF DE	LA PARCELLE - N	IODIFICATION				6	0	
N° îlot : Surface graphique	1 de la parcelle (ha) : 1	N° parce 2,68	elle :	2			00000000	
Culture principal	e							Snapper
Catégorie de la pa	rcelle en 2019 : Terre	arable (CZH - Colza d'hive	r)				11000 mar	▼ Outils îlots
Nom de la culture	sélectionnez dans	la liste				∠	10 10 20	
Indiquez si la cultu	r 3					Veuille	sélectionner un é	aláment de la liste
Si vous demandez	sélectionnez dans	la liste				veumez	selectionnel un e	
autoconsommée :	AGR - Agrume							
Culture dérobée	ANE - Aneth							
Si vous pratiquez	ANG - Angelique							
déclarez ci-après	e ARA - Arachide							
1 ^{ère} culture :	ART - Artichaut							
Aminultum Piele	CHA - Autre céréale	d'hiver de genre Avena						
Agriculture Biolo	CHH - Autre céréale	e d'hiver de genre Hordeum						
Indiquez si la parce	CHT - Autre céréale	d'hiver de genre Triticum						
MAEC (système h	CAG - Autre céréale	e ou pseudo céréale d'un autre	e genre					
Si la parcelle est e	ngagee au titre de la	e de genre Fagopyrum MAEC PRV, indiquez le code d	le la mes	ure PRV ci-apres :				Outils parcelles
-					L			- Outris parcenes
Agroforesterie							the state of the	► Outils SNA
Si votre parcelle es	st conduite en agrofor	esterie, indiquez-le en cochar	nt la case	ci-après :				► Outils ZDH
				► I	Enregistrer	Retour		

Vous pouvez indiquez le **code culture** si vous le connaissez ou le **nom de la culture** et Telepac vous propose les codes correspondants :

Culture principale	
Catégorie de la parcelle en 2019 : Terre arable (CZH - Co	olza d'hiver)
Nom de la culture :sélectionnez dans la liste	✓
Indiquez si la cultur mais mais	
Si vous demandezsélectionnez dans la liste	_ e
autoconsommée : MIS - Maïs MID - Maïs Joux	
Culture dérobée ; MIE - Maïresilage	
Si vous pratiquez si	
déclarez ci-après le	
1 ^{ère} culture :	
Agriculture Biolog	
Indiquez si la parce	
MAEC (système h	
Si la parcelle est engagee au une de la MAEC PRV, indique	ez le code de la mesure PRV cl-apres .
	Culture principale
	Catégorie de la parcelle en 2019 : Terre arable (CZH - Colza d'hiver)
	Nom de la culture :sélectionnez dans la liste v
	Indiquez si la cultur prairie prairie
	Si vous demandezsélectionnez dans la liste
Faîtes glisser la souris	autoconsommée : PTR - Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins
jusqu'au bon code	Culture dérobée r PRL - Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)
at célectionnez le code	Si vous pratudez si
	déclarez ci-après le
en cliquant dessus	1 ^{ère} culture :
(che gauche)	Agriculture Biolog
	Indiquez si la parce
	MAEC (système h
	Si la parcelle est engagee au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-apres .

Indiquez, si besoin, les autres caractéristiques de votre parcelle comme, par exemple, le caractère « autoconsommé » d'une culture pour un demandeur de l'ICHN ou le caractère « Agriculture Biologique » :

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE - MODIFICATION	
N° îlot : 1 N° parcelle : 2 Surface graphique de la parcelle (ha) : 12,68	
Culture principale	
Catégorie de la parcelle en 2019 : Terre arable (CZH - Colza d'hiver)	Pour les demandeurs
Nom de la culture : MIS - Maïs 🗸	ICHN, si la culture est
Indiquez si la culture est destinée à la production de semences certifiées ou de plants en cochant la case ci-après : 🗌	autoconsommée, indiquez-
Si vous demandez l'ICHN, indiquez si vous commercialisez la culture ou, d'il s'agit d'une culture en céréales, si elle est autoconsommée : [sélectionnez dans la liste v]	le ici.
Culture dérobée pour les SIE	
Si vous pratiquez sur la parcelle une culture dérobée éligible SIE et si vous demandez qu'elle soit prise en compte, déclarez ci-après les cultures concernées :	
1 ^{ère} culture :sélectionnez dans la liste v 2 ^{ème} culture :sélectionnez dans la liste v	
Agriculture Biologique	Pour les parcelles
Indiquez si la parcelle est conduite en agriculture biologique en cochant la case ci-après : 🗌 🖊	conduites en agriculture
MAEC (système herbe et PRV)	biologique, cocher la case.
Si la parcelle est engagée au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-après :	
Agroforesterie	
Si votre parcelle est conduite en agroforesterie, indiquez-le en cochant la case ci-après : 🗌	
► Enregistrer ► Retour	

N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications.

Votre parcelle est renseignée, le code culture apparaît sur la ligne « Parcelles » et sur le RPG :

